

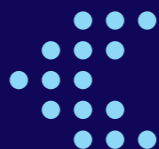
Moniteur Sportif de Natation

Vivez votre
première expérience
professionnelle

dans une structure
de la FFN



Création graphique: NA-DISEIGN/10/2016 - Crédits photos: Fotolia



Le Moniteur Sportif de Natation,

est une certification professionnelle permettant d'exercer contre rémunération, d'accéder à un premier emploi, de susciter des vocations tout en répondant aux besoins des structures de la Fédération Française de natation.



PLUS D'INFOS DANS
LES ERFAN ET À L'INFAN

DÉPARTEMENT FORMATION - INFAN
104, rue Martre • CS 70052 • 932583 Clichy Cedex
Tél. +33 (0)1 70 48 45 24 • E-mail : infan@ffnatation.fr

www.ffnatation.fr



Le Moniteur Sportif de Natation, qu'est ce que c'est ?

Cette certification professionnelle est créée par la Fédération Française de Natation.

Une fois titulaire du Moniteur Sportif de Natation vous pouvez être embauché et rémunéré, en toute légalité. Vous pouvez exercer les missions suivantes dans toutes les disciplines :

- Encadrer l'École de Natation Française de votre structure.
- Entraîner.
- Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Seuls les diplômes professionnels permettent d'encadrer contre rémunération : c'est le cas du Moniteur Sportif de Natation.



Pour accéder à la formation :

Vous avez 17 ans, vous êtes licencié dans une structure de la FFN. Vous répondez aux critères d'entrée en formation : **cette formation est faite pour vous !**

En 260 heures de formation en centre, devenez entraîneur de natation à la Fédération Française de Natation.



Le Moniteur Sportif de Natation, quel intérêt ?

Il présente un intérêt :

- POUR LES DIRIGEANTS DE STRUCTURES :**
C'est l'opportunité de susciter des vocations parmi vos licenciés tout en leur permettant d'accéder à une certification professionnelle pour encadrer et entraîner un public volontaire en toute légalité.
- POUR LES FUTURS MONITEURS :**
C'est l'opportunité d'obtenir un premier emploi. C'est également obtenir l'assurance d'occuper une mission valorisante d'éducateur sportif et d'entraîneur au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation. Ces emplois peuvent être saisonniers, à temps partiel ou complet au cours d'une saison sportive.
- POUR LES ÉDUCATEURS TITULAIRES DU BP JEPS AAN :**
C'est l'opportunité d'entraîner contre rémunération en toute légalité au sein d'un club de la FFN.

Tous les nageurs se souviennent de leur premier entraîneur - devenez ce premier entraîneur et accompagnez les nageurs en devenir.



Le Moniteur Sportif de Natation, pour qui ?

Cette formation s'adresse à tous les passionnés de natation souhaitant entraîner dans les structures de la FFN.

Faites de votre passion un métier

" C'est en entraînant que l'on devient entraîneur ! "

Plus d'informations au contact de votre ERFAN locale et/ou à l'INFAN.

